



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

le 27 février 2023
20 h 00

PRÉSENTS

M. Georges R. Savoie
M. Philippe Allain
Mad. Albertine Savoie
M. Denis Doiron
M. Eymard Savoie
M. Jean Savoie

AUTRES

M. Jeannot Doiron, greffier municipal et
directeur général

1. Ouverture de l'assemblée.

M. le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 20h02.

2. Vérification du quorum.

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

4. Présentation de délégations ou organismes.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

23-4965

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Philippe Allain

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 27 février 2023 soit adopté avec ajout du point 9.3.1. - Demande de subvention DMR et 9.3.2. - Demande de subvention Aménagement de l'huître géante et Achat de quais flottants.

ADOPTÉ

6. Lecture et adoption du Procès-verbal

6.1 Procès-verbal du 23 janvier 2023.

23-4966

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Jean Savoie

Que le Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 23 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

7. Affaires découlant du Procès-verbal

8. Correspondance du 27 février 2023.

23-4967

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que les correspondances no. 1 et 2 soient référées au CAF.

ADOPTÉ

9. Rapport des comités et des responsables de secteur

9.1 Services d'urgence: rapport mensuel des pompiers pour le mois de janvier 2023.

23-4968

Proposé par M. Jean Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le rapport des pompiers pour le mois de janvier 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.2 Récréatif : rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4969

Proposé par M. Eymard Savoie
Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport du mois de janvier 2023 du comité récréatif soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.3 Développement touristique: rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4970

Proposé par M. Philippe Allain
Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport du mois de janvier 2023 du comité sur le développement touristique soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.3.1 Demande de subvention DMR.

23-4971

Proposé par M. Philippe Allain
Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité du tourisme de présenter une demande de subvention à l'APECA pour le programme Destination Market Readiness et que la contribution financière de la municipalité soit établie à 10 % de la valeur total du projet "Environ 4 000 \$".

ADOPTÉ

9.3.2 Demande de subvention Aménagement de l'huître géante et Achat de Quais flottants.

23-4972

Proposé par M. Philippe Allain
Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité du tourisme et qu'une demande de subvention soit présentée à la Société de développement régional et à l'Agence Promotion Économique du Canada atlantique pour les projets de l'aménagement de l'huître et de l'achat de Quais flottants.

ADOPTÉ

9.4 Urbanisme: rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4973

Proposé par M. Denis Doiron
Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le rapport du mois de janvier 2023 d'Urbanisme soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.5 Finances

9.5.1 Administration

9.5.1.1 Rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4974

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Jean Savoie

Que le fonds général d'administration a reçu pour le mois de Janvier 2023 des revenus totalisant 509 840.05 \$. Les dépenses déboursées sont pour la même période de 199 985.60 \$. Les chèques émis pour Janvier 2023 est au montant de 46 459.65 \$.

ADOPTÉ

9.5.2 Services Publics

9.5.2.1 Rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4975

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Philippe Allain

Que le fonds général d'égout a reçu pour le mois de Janvier 2023 des revenus totalisant 7 573.05 \$. Les dépenses déboursées sont pour la même période de 7 157.94 \$. Les chèques émis pour Janvier 2023 est au montant de 4 641.92 \$.

ADOPTÉ

9.5.3 Rapport mensuel Préposée aux finances

23-4976

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport de la Préposée aux finances du mois de janvier 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.6 Travaux Publics : rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4977

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le rapport des Travaux Publics pour le mois de janvier 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.7 Pêches et Aquacultures : aucun rapport.

9.8 Développement économique : aucun rapport.

9.9 Directeur général : rapport mensuel du mois de janvier 2023.

23-4978

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Jean Savoie

Que le rapport du Directeur général pour le mois de janvier 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.10 Sport Plex : rapport mensuel.

9.11 Vente de débenture.

23-4979

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Philippe Allain

Que le conseil municipal accepte que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Neguac d'un montant de 16 000 \$, 77 000 \$, 99 000 \$ (Montant total : 192 000 \$) selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Neguac convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. (voir annexe « A »)

ADOPTÉ

10. Arrêté municipal

11. Affaires Anciennes

12. Affaires Nouvelles

13. Intervention du public

14. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h31.

M. Jeannot Doiron, greffier municipal

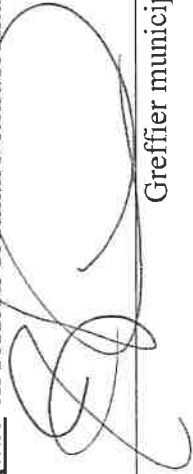
M. Georges R. Savoie, Maire

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**DEMANDE DE FINANCEMENT**

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Neguac d'un montant de 16 000\$ 77 000\$ 99 000\$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Neguac convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Je certifie que ce qui précède constitue une reproduction véridique et exacte d'une résolution adoptée par le conseil municipal de Neguac en session ordinaire/extraordinaire tenue le 27 février 2023.

SCEAU



Greffier municipal

N° du DC/	Date du DC/PVG	Date de la résolution du conseil autorisant la demande à la CECM	Objet par fonction	Montant en dollars	Échéance de chaque montant
22-0072	11 octobre 2022	22 août 2022	Service récréatif et culturel	99 000\$	9 ans
22-0072	11 octobre 2022	22 août 2022	Services relatifs aux transports	77 000\$	5 ans
22-0072	11 octobre 2022	22 août 2022	Services relatifs aux transports	16 000\$	5 ans

Fonds pour l'eau et les égouts

Autre fonds (préciser)

Transfert de fonds :**Nom de la banque :****Caisses Populaires****N° d'établissement :****865****N° de transit de la succursale :****00444****N° de compte :****02828-20**

En soumettant la demande, la municipalité reconnaît qu'elle ne sera pas avisée de l'acceptation de la demande de financement par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et elle renonce à cet avis d'acceptation.

Prière de retourner la demande à :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Place Marysville, 2^e étage
20 rue McGloin
Fredericton (N.-B.) E3A 5T8
À l'attention de Grace Lee Cutler
Télécopieur : (506) 453-7128